

PATRIMOINE



VALLÉE DE LA VIENNE

PERSAC



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Investissons aujourd'hui, dessinons demain



L'INVENTAIRE DE LA VALLÉE DE LA VIENNE

Les vallées sont des éléments structurants du territoire régional et de son développement touristique. Afin de permettre leur valorisation, inscrite dans le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé des opérations d'inventaire du patrimoine des communes riveraines des principaux fleuves et rivières, en privilégiant les relations entre les habitants et leur environnement.

L'inventaire du patrimoine de la vallée de la Vienne porte dans un premier temps sur les douze communes du département de la Vienne, d'Availles-Limouzine jusqu'à Valdivienne. Cette opération est complétée par celles en cours des communes de Grand Poitiers et de Grand Châtellerauld. Commencée en septembre 2018, l'étude est conduite par Myriam Favreau, attachée de conservation du patrimoine à la Région.

Longue de 372 kilomètres, la Vienne traverse des paysages extrêmement diversifiés, entre le Mont Audouze en Corrèze où elle prend sa source et Candes-Saint-Martin en Indre-et-Loire, où elle se jette dans la Loire, dont elle est l'un des affluents majeurs.

Sa vallée est densément habitée et présente trois formes principales d'urbanisation : les "villages-rues" (en Charente), l'urbanisation dynamique de flancs de coteaux (dans la Vienne) et les fermes et hameaux isolés présents sur tout le cours de la rivière. Elle est ponctuée de traces d'une occupation ancienne dès 12 000 ans avant notre ère (Le Bois Ragot à Gouex) et continue (thermes gallo-romains de Chassenon, nécropole mérovingienne de Civaux, châteaux et bourgs de l'Isle-Jourdain ou de Lussac-les-Châteaux). De nombreux châteaux construits en fond de vallée ou sur le coteau témoignent de l'importance et de l'intérêt porté à la rivière, à la fois frontière, protection et moyen de communication. Aujourd'hui encore, l'installation de la centrale nucléaire à Civaux participe de ces relations humaines étroites avec la rivière.

PERSAC

Installée sur la rive droite de la Vienne, la commune de Persac se situe à 7 km au sud de Lussac-les-Châteaux, chef-lieu du canton dont elle dépend. Elle est bordée à l'ouest par la Vienne, qui la sépare de Gouex et de Queaux, situées rive gauche ; au nord par Lussac, à l'est par Montmorillon et Moulismes et au sud par Nérignac et Moussac. Offrant un paysage boisé et irrigué de cours d'eaux, le territoire recèle des espaces naturels d'intérêt reconnu pour la biodiversité et de nombreuses espèces y trouvent refuge. La commune s'inscrit dans 3 entités paysagères : les terres de brandes, notamment à l'est, du côté du Bois des Hospices, les vallées de la Vienne et de ses affluents (la Petite et la Grande Blourde, les Ages), et les Terres Froides de la Basse Marche limousine. Persac offre un patrimoine riche de monuments témoignant de sa fondation ancienne : la chapelle Saint-Honorat, l'église Saint-Gervais et Saint-Prothais, le château de la Mothe ou encore le château de la Brûlonnière.

Myriam Favreau
Tél. 05 49 36 30 08
myriam.favreau@nouvelle-aquitaine.fr
102 Grand'Rue - 86000 Poitiers



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine